

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023

Convocation : 27/01/2023

Affichage liste délibérations : 03/02/2023

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 29 **SECRÉTAIRE :** Madame BATUT

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Laurence FRETU a donné procuration à Monsieur Robert JOUVE

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Monsieur Alipio VITORIO

Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Cyril MATHEY

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

Monsieur Gaël BON a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

DEL20230202_19

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des collèges employeurs ainsi que des représentants du personnel rendu lors du comité social territorial du 23 janvier 2023 ;

Vu le tableau des emplois, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

1^{re} partie : Suppressions d'emplois

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois au regard des différents départs, recrutements et réorganisations ayant eu lieu tout au long de l'année 2022 avec les suppressions de postes suivantes :

Direction	Emploi	Cadre d'emploi	Temps de travail	Commentaires
Direction des affaires culturelles	Directeur des affaires culturelles	Attaché	Temps complet	Poste créé au conseil municipal du 23 juin 2022 pour assurer un « tuilage » avec le directeur en poste (avant son départ en retraite)
Direction des affaires culturelles	Directeur adjoint affaires culturelles	Rédacteur	Temps complet	Mutation externe de l'agent ayant entraîné une réorganisation de la direction
Direction des services techniques	Chef d'équipe maintenance et logistique	Adjoint technique/agent de maîtrise	Temps complet	Mutation interne de l'agent ayant entraîné une réorganisation du service
Direction de la vie scolaire	Chargé de mission projet éducatif du territoire	Attaché	Temps complet	Mutation externe de l'agent ayant entraîné une nouvelle répartition des missions au sein de la direction
Direction des ressources humaines	Gestionnaire RH	Adjoint administratif	Temps complet	Poste non remplacé suite mutation interne de l'agent

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

32 VOIX POUR

3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Madame BODARD ; Madame MOIOLI

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois présentées ;

- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Françoise BATUT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.